

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 décembre 2024**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le douze décembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



**N° 6**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, Mme Yvette FOURNIER par M. Bernard COMBES, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS.

**Etait absent :** M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Cité de l'Accordéon et des Patrimoines – Second récolement décennal des Musées (2016-2025) – Plan de récolement et procès-verbal des campagnes 1 et 2**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant que le récolement est une obligation légale pour tous les musées de France inscrite dans la loi du 4 janvier 2002 et qui consiste à vérifier, tous les dix ans, la conformité entre les biens inscrits sur le registre d'inventaire et ceux présents réellement dans le musée,
- Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement,
- Vu la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections,
- Considérant que, pour tous les musées, le 1<sup>er</sup> récolement s'est terminé en 2015 et le 2<sup>ème</sup> a débuté après l'ouverture de la nouvelle Cité en avril 2024 et doit s'achever en décembre 2025,
- Considérant que le contexte de ce second récolement pour le service musées de la Ville de Tulle s'inscrit dans celui du regroupement des différentes collections issues des anciennes entités (musée du cloître, musée des Armes, Pôle accordéons),
- Considérant que le plan de récolement organise le travail en 5 campagnes,
- Vu le procès-verbal de récolement des campagnes 1 et 2,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1- Approuve** le procès-verbal de récolement des campagnes suivantes :

- 1<sup>ère</sup> campagne : d'avril 2024 à décembre 2024 : elle a concerné les collections exposées à la Cité de l'accordéon et des patrimoines
- 2<sup>ème</sup> campagne : cette campagne porte sur des œuvres vues à l'occasion de mouvements internes ou externes (collections du cloître déménagées en 2024, prêt pour exposition, rangement en réserve, campagne photographique).

**2- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre ce procès-verbal aux autorités de tutelle compétentes (DRAC).

**3-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Clément VERGNE', written over a horizontal line.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 16 DEC. 2024

Date et ref de l'accusé de réception : 16 DEC. 2024

DC 12/12/2024

# 2<sup>e</sup> Récolement décennal

## Cité de l'accordéon et des patrimoines

### Procès-verbal de campagne n°1

---

#### 1. Identification du musée

Cité de l'accordéon et des patrimoines (M0500 et M1191)

---

#### 2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : **Campagne n°1 Biens exposés à la CAP**

Domaine concerné (domaine de collection) :

Zone du musée : parcours permanents CAP

Date de réalisation : **avril 2024 à décembre 2024**

Responsable de la campagne : Karine Lhomme

---

#### 3. Méthodes et Moyens humains, techniques, etc. :

Un chantier des collections a été entrepris dans le cadre de la mise en exposition des œuvres à la Cité de l'accordéon et des patrimoines en 2024. Chaque œuvre a été mesurée, prise en photo et a subi un constat d'état lors de la réalisation des parcours. Ces informations ont été reportées dans des Excel classés par étages et vitrines du nouveau bâtiment d'exposition.

Le récolement avance vitrine par vitrine en reprenant ces informations, en les reportant dans un tableau de suivi de récolement, en complétant et recoupant les informations à l'aide des différentes sources dont dispose le musée (les dossiers d'œuvres, registres divers). La dernière étape de travail consiste à mettre à jour la base de données Aliénor.

Une fiche de récolement est réalisée pour chaque œuvre, scannée et rangée (numériquement sur le serveur du musée dans un dossier de récolement et physiquement dans un classeur classé par campagne).

Le récolement est effectué au minimum un jour par semaine par la responsable des collections Karine Lhomme et Sophie Laval adjointe du patrimoine.

---

#### 4. Description des champs couverts :

5. Commentaire sur le résultat de cette campagne :

La campagne de récolement n'est pas effectuée sur un temps de travail plein, mais est souvent saccadée en raison des différentes missions des agents. Par conséquent, tous les biens exposés à la CAP n'ont pas pu être récolés et ne le seront pas d'ici la fin de l'année 2024.

En conclusion la campagne se poursuivra sur le début d'année 2025.

INFORMATIONS	CHIFFRES	OBSERVATIONS
<b>Nombre (connu ou évalué) de biens ciblés</b>	506	Il s'agit du nombre total d'objets exposés à la CAP et figurant sur les inventaires
<b>Objets localisés</b> (vus ou en déplacement provisoire justifié)	70	En plus de ces 70 biens, ont également été récolés 23 objets relevant des fonds documentaires
<b>Objets manquants</b> (qui nécessiteront un signalement, un dépôt de plainte, ou une radiation) <b>(joindre une liste)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non localisés (§ 2.49 à § 2.52 et § 2.57 **)</li> <li>- Volés (§ 2.53 à § 2.56 **)</li> <li>- Détruits (§ 2.31**)</li> </ul>	0	Aucun bien n'est manquant
<b>Nombre total des objets récolés</b> (localisés + manquants)	70	En plus de ces 70 biens, ont également été récolés 23 objets relevant des fonds documentaires
<b>Objets nécessitant des modifications à l'inventaire (joindre une liste)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À inventorier *** (inscription omise ou négligée au sens du § 2.20 à § 2.25 **)</li> <li>- À radier (§ 2.26 à § 2.35 **) (en distinguant les 5 cas de radiation)</li> </ul>	12	12 biens sont à régulariser avec un numéro rétrospectif (cf. liste annexe)
<b>Objets nécessitant des compléments d'identification</b>	70 à marquer	Une campagne de marquage définitif sera à réaliser

<ul style="list-style-type: none"> <li>- À marquer (§ 2.42 à § 2.48 **)</li> <li>- À mesurer, peser</li> <li>- À photographier</li> </ul>		Tous les biens ont été mesurés et photographiés
<b>État de conservation du bien</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon état</li> <li>- Défauts d'intégrité (déformation, traces d'humidité, traces d'infestation, empoussièrément)</li> <li>- Nécessite une restauration</li> </ul>	Bon état : 63 Moyen : 8 Nécessitant restauration : 8	Les restaurations peuvent attendre, les objets sont à surveiller pour évaluer l'évolution des altérations.
<b>Localisation des biens : Exposés dans les salles</b>  En réserve	70 en salle	Introduction et RDC salle 1
<b>Documentation photographique des biens</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Argentique</li> <li>- Format numérique</li> </ul>	70 numérique	Quelques œuvres appartenant aux collections du Cloître possèdent aussi des photographies argentiques
<b>Existence d'une notice informatisée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans un outil de gestion des collections</li> <li>- Dans un tableur</li> <li>- À faire</li> </ul>	Alienor : 62 A créer : 8	Visa 0 : 50 Visa 10 : 3 Visa 20 : 1 Visa 40 : 8

Signature du responsable des collections

*Karine L'HOMME*



# 2<sup>e</sup> Récolement décennal

## Cité de l'accordéon et des patrimoines

### Procès-verbal de campagne n°2

---

#### 1. Identification du musée

Cité de l'accordéon et des patrimoines (M0500 et M1191)

---

#### 2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : **Campagne n°2 Biens récolés « par opportunité »**

Domaine concerné (domaine de collection) :

Zone du musée :

Date de réalisation : **avril 2024 à décembre 2024**

Responsable de la campagne : Karine Lhomme

---

#### 3. Méthodes et Moyens humains, techniques, etc. :

Cette campagne porte sur des œuvres vues à l'occasion de mouvements internes ou externes (prêt pour exposition, rangement en réserve, campagne photographique etc.). Il s'agit de faire un constat d'état, de mesurer le bien, de le photographier et de chercher son mode d'acquisition. Les informations inscrites dans la base de données Aliénor.org sont également vérifiées et mises à jour.

Chaque bien est inscrit dans le tableau de suivi du récolement.

Une fiche de récolement est ensuite réalisée pour chaque œuvre, scannée et rangée (numériquement sur le serveur du musée dans un dossier de récolement et physiquement dans un classeur archivé par campagne).

Le récolement est effectué au minimum un jour par semaine par la responsable des collections Karine Lhomme et Sophie Laval adjointe du patrimoine.

---

#### 4. Description des champs couverts :

5. Commentaire sur le résultat de cette campagne :

La campagne de récolement n'est pas effectuée sur un temp de travail plein, mais est souvent saccadée à cause des différentes missions des agents.

INFORMATIONS	CHIFFRES	OBSERVATIONS
<b>Nombre (connu ou évalué) de biens ciblés</b>	<b>35</b>	
<b>Objets localisés</b> (vus ou en déplacement provisoire justifié)	35	En plus de ces 35 biens, ont également été récolés 18 objets relevant des fonds documentaires.
<b>Objets manquants</b> (qui nécessiteront un signalement, un dépôt de plainte, ou une radiation) ( <b>joindre une liste</b> ) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non localisés (§ 2.49 à § 2.52 et § 2.57 **)</li> <li>- Volés (§ 2.53 à § 2.56 **)</li> <li>- Détruits (§ 2.31**)</li> </ul>	0	0
<b>Nombre total des objets récolés</b> (localisés + manquants)	35	En plus de ces 35 biens, ont également été récolés 18 objets relevant des fonds documentaires.
<b>Objets nécessitant des modifications à l'inventaire</b> ( <b>joindre une liste</b> ) <ul style="list-style-type: none"> <li>- À inventorier *** (inscription omise ou négligée au sens du § 2.20 à § 2.25 **)</li> <li>- À radier (§ 2.26 à § 2.35 **) (en distinguant les 5 cas de radiation)</li> </ul>	13	13 biens sont à régulariser avec un numéro rétrospectif (cf. Liste annexe).
<b>Objets nécessitant des compléments d'identification</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À marquer (§ 2.42 à § 2.48 **)</li> <li>- À mesurer, peser</li> <li>- À photographier</li> </ul>	35 à marquer	Une campagne de marquage définitif sera à réaliser  Tous les biens ont été mesurés et photographiés
<b>État de conservation du bien</b>	Bon état : 23 Moyen : 10 Nécessitant	Les restaurations concernent des objets



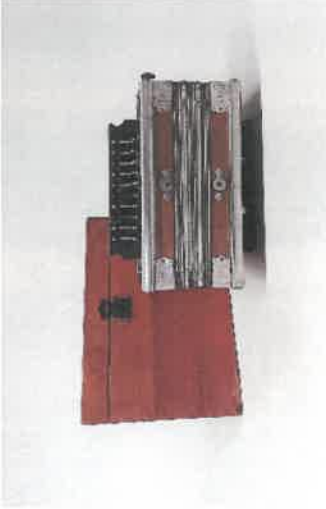

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon état</li> <li>- Défauts d'intégrité (déformation, traces d'humidité, traces d'infestation, empoussièremement)</li> <li>- Nécessite une restauration</li> </ul>	restauration : 7	devant être exposés en 2025
<b>Localisation des biens : Exposés dans les salles</b>  <p style="text-align: center;">En réserve</p>	35 en réserve	12 au Pôle accordéons 23 en réserve Victor Hugo
<b>Documentation photographique des biens</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Argentique</li> <li>- Format numérique</li> </ul>	35 numérique	Quelques œuvres appartenant aux collections du Cloître possèdent des photographies argentiques
<b>Existence d'une notice informatisée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans un outil de gestion des collections</li> <li>- Dans un tableur</li> <li>- À faire</li> </ul>	Aliénor : 23 A créer : 12	Visa 0 : 15 Visa 10 : 2 Visa 20 : 1 Visa 40 : 5

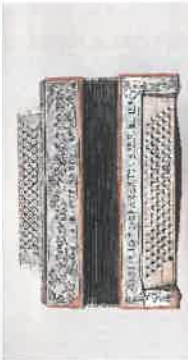
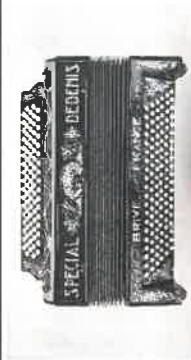




Signature du responsable des collections





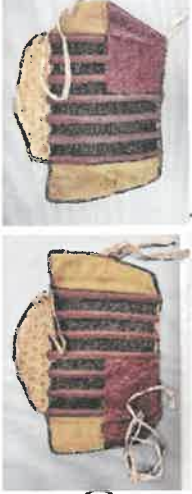







## Numéros rétrospectifs 2023 et 2024 récolés

Numéro d'inventaire	Désignation	Cliché	Observations
MC.2023.0.7	Massue PAOA		
MC.2023.0.15	Hache ostensor		
PA.2023.0.5	Mélodéon Monogram		
PA.2023.0.6	Coffret de Mélodéon Monogram		
PA.2023.0.11	Orgue à bouche Sheng		

PA.2023.0.12	Accordéon chromatique		
PA.2023.0.13	Accordéon chromatique de Edgard Bouchet		
PA.2023.0.14	Accordéon chromatique de Joseph Aigueperse		Valise de transport non contemporaine de l'instrument - non inventoriée
MC.2024.0.1	Crâne de gorille		
MC.2024.0.2	Coffret de minéralogie		
MC.2024.0.3	Nautile gravé peint		

MC.2024.0.4.1	Boîte armure de samourai		
MC.2024.0.4.2	Casque de samourai (Kabuto)		
MC.2024.0.4.3	Plastron et dossière armure de samourai (Do)		
MC.2024.0.4.4	Masque et gorgerin armure de samourai (Mempo)		
MC.2024.0.4.5	Protection des tibias armure de samourai (Suneate)		
MC.2024.0.4.6	Protection des cuisses armure de samourai (Haidate)		

MC.2024.0.4.7	Manches armure de samourai (Kote)		
MC.2024.0.4.8	Epaulière armure de samourai (Sode)		
MC.2024.0.5	Nautile gravé		
MC.2024.0.6	L'enfant à la pomme		
MC.2024.0.7	Les tanneries sur la Vézère d'Uzerche		
MC.2024.0.8	Vue d'Uzerche		

MC.2024.0.9	Bambou gravé		Anciennement CEE.2013.4
MC.2024.0.10	Bambou gravé		Anciennement CEE.2023.5